

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES
Décision modificative n°1-2022

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

N° 2022-35

Présents :

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BERNIER Claudine, M. CARON Yannick, M. PICHON Jean-Noël, M. GODARD Nicolas, Mme GUEDJ Florence, M. HERVOT Jean, M. DUC Michel, Mme CARRY Charlette, Mme GIRAUD Arlette, M. HUMBERT Eric, M. HEUSSER Jean-François, M. KNOBLOCH Othman.

Le nombre des
Administrateurs
en service est
17

Absents représentés :

Mme BENLAHMAR Najat (pouvoir à M. HAQUIN)
Mme BAPAUME Martine (pouvoir à Mme CARRY)

=====

Le Président certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Déposée en Sous-Préfecture le : 11/10/22

Publiée le : 13/10/22

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN



Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.

Madame Anna SCHWARZKOPF, Directrice Générale Adjointe du Pôle Solidarité et Cohésion Sociale, remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2022-35

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES
Décision modificative n°1-2022

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (article 78 II) et l'article L. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles concernant les règles comptables relatives aux communes qui s'appliquent aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

VU le Code général des impôts et le Code général des collectivités territoriales,

VU les différentes lois de finances,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 pour les CCAS et les CIAS,

VU le budget primitif pour 2022 avec reprise des résultats de la gestion 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **ADOpte** la décision modificative n°1-2022 telle que présentée ci-dessous, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée :

Gest.	fonct	Nature	Service	Antenne	Libellé article	DM 1-2022	Observations
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
						0,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT						0,00 €	
CCAS	020	64111	DRH		Rémunération principale	80 000,00 €	Ajustement masse salariale
DEPENSES FONCTIONNEMENT						80 000,00 €	-80 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
						0,00 €	
RECETTES INVESTISSEMENT						0,00 €	
						0,00 €	
						0,00 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT						0,00 €	0,00 €

- **CONSTATE** le suréquilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 200 001,31 €, et le suréquilibre de la section d'investissement à 67 864,41 € :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Budget primitif	2 167 622,00 €	2 447 623,31 €
Décisions modificatives	80 000,00 €	- €
Reports de crédits	- €	- €
Total budgété	2 247 622,00 €	2 447 623,31 €

200 001,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Budget primitif	96 401,87 €	164 266,28 €
Décisions modificatives	- €	- €
Reports de crédits	- €	- €
Total budgété	96 401,87 €	164 266,28 €

67 864,41 €

- **CONSTATE**, après intégration de la décision modificative n° 1-2022 que le total des prévisions budgétaires pour le Centre communal d'action sociale d'Ermont s'élève en 2022 à la somme de 2 344 023,87 € en dépenses, et 2 611 889,59 € en recettes.



Pour Extrait Conforme,

Xavier HAQUIN
Président du C.C.A.S.

Maire d'ERMONT
Conseiller Départemental du Val d'Oise